



UNION FEDERALE CONTRE LES NUISANCES DE L'AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM

BP 60131 67960 Entzheim - contact@ufnase.fr
www.ufnase.fr

Association agréée dans les domaines de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie

Lettre aux adhérents
Décembre 2018

MERCI pour votre présence et pour votre soutien



Le 10 septembre dernier nous étions plus de 300 personnes à manifester devant l'aéroport pour exiger le respect du Protocole d'accord sur l'interdiction des vols de nuit. Bien que la manifestation ait été contenue à l'écart de l'aérogare, en raison de la session parlementaire, nous avons su faire entendre le mécontentement des riverains provoqué par l'augmentation des vols de nuit et l'érosion de la plage de fermeture nocturne de l'aéroport.

Pourquoi cette augmentation des vols de nuit ?

En 2011 la mission de gérer et de développer l'aéroport a été confiée à la SEA (Société d'exploitation de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim) nouvellement créée et dont les actionnaires sont l'Etat, la Région Grand-Est, le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole et la CCI (ancien gestionnaire).

La SEA a obtenu la réduction des taxes aéroportuaires par des subventions de près de 10 millions d'euros tous les 3 ans depuis 2012, dont la région, le département et l'Eurométropole prennent en charge une importante partie. Ce sont donc nous, les contribuables, qui payons cette part de taxe en lieu et place des passagers. Cette réduction de taxe devant permettre aux compagnies low-cost d'opérer sur la plate-forme.

La compagnie VOLOTEA, répondant aux souhaits de l'aéroport d'avoir une compagnie basée, opère depuis à Strasbourg-Entzheim avec deux avions « basés ». Ces avions partent quotidiennement, le matin dès 6h00, de leur base de Strasbourg et, après 8 ou 9 rotations dans la journée, doivent impérativement y revenir pour la maintenance, ceci quelle que soit l'heure de retour du dernier vol.

Billets à bas coûts et rotations en flux tendus, et au moindre incident les retards s'accumulent dans la journée. Alors les retours se font souvent en période de fermeture nocturne et les dérogations sont toujours accordées, condition sine qua non du maintien de la compagnie basée.





Les retours tardifs de VOLOTEA ne sont pas seuls incriminés.

Des dérogations en pleine nuit ont vu le jour pour des motifs exclus du Protocole et toujours refusées auparavant, tels les vols sportifs, en particulier le Racing et les équipes de foot adverses, et des vols de compagnies charter vers le Maghreb.

Pourtant les vols de nuit n'augmentent pas, selon les propos du Directeur de l'aéroport publiés par les DNA

Il compare les 520 vols de nuit de 2017, à une période avant 2010 qui enregistrait déjà plus de 500 vols annuels, mais comprenait encore les vols postaux nocturnes. Ces vols postaux, environ 230 mouvements annuels, ont été supprimés fin 2013. Ils étaient une des exceptions prévues par le Protocole d'accord au même titre que les vols d'évacuations sanitaires, les vols d'Etat et les déroutements météo.

Le directeur de l'aéroport oublie en cela que depuis 2010, vols postaux inclus jusqu'en 2013, le seuil de 500 mouvements nocturnes n'avait plus été dépassé.

De surcroît la direction de l'aéroport s'est arbitrairement arrogée le droit de remplacer les vols postaux supprimés par autant, et finalement plus de vols commerciaux...

Nous avons envoyé aux DNA un droit de réponse qui nous été refusé.

Mais les chiffres parlent par eux-mêmes

Comparaison du nombre de mouvements de 2014 à 2017	2014	2015	2016	2017	
Total des mouvements annuels	35124	32122	33876	34237	-2,5 %
Dont mouvements IFR (commerciaux)	21 915	22 428	20 721	21 431	-2,2 %
Vols de jour entre 6h00 et 23h00 (IFR)	21 639	21 999	20 260	20 911	-3,4 %
Vols de nuit entre 23h00 et 6h00 (IFR)	276	429	461	520	88,4 %
(détail des vols de nuit entre 23h00 et 6h00)					
Vols prévus d'utilité publique en période de fermeture	177	192	184	181	2,3 %
Vols commerciaux après 23h00 + 1/2 heure de tolérance	88	223	254	288	227,3 %
Dérogations et infractions en période de fermeture	11	14	23	51	363,6 %

Et pour 2018, au 21 octobre, il y a déjà eu 76 violations du Protocole d'accord !

Alerte des communes riveraines et sous les trajectoires

Fin août 2018, l'UFNASE a envoyé un courrier aux Maires, aux adjoints et à tous les conseillers municipaux de toutes les communes situées à proximité de l'aéroport ou survolées par les avions pour leur demander de faire adopter par le Conseil Municipal une délibération demandant le respect strict du protocole d'accord sur les vols de nuit.

Plusieurs communes, que nous saluons ici et que nous remercions, ont adopté une délibération pour exiger le respect du protocole d'accord sur les vols de nuit :

Duppigheim – Holtzheim - Bischoffsheim - Griesheim-près-Molsheim - Krautergersheim

D'autres comme Hangenbieten, Schiltigheim, Kolbsheim et Breuschwickersheim devraient faire de même.

Si certaines communes très proches de l'aéroport ou très impactées par les survols des avions n'ont pas jugé utile d'adopter la délibération, elles considèrent toutefois que le respect du Protocole sur les vols de nuit reste la feuille de route à observer par la direction de l'aéroport.

Mise en place d'une commission de suivi des vols de nuit

La manifestation du 10 septembre et l'intervention auprès des élus ont été efficaces puisqu'elles ont abouti à une reprise du dialogue avec les riverains.

Une première rencontre avec le directeur de l'aéroport et le Président du conseil de surveillance de la SEA a permis d'instaurer une « Commission de suivi » du respect du Protocole, répondant en cela à peu de choses près à nos attentes formulées précédemment en CCE. Cette commission est composée de deux représentants de l'aéroport, de deux représentants des maires et de deux représentants de l'UFNASE.

Première rencontre entre les Maires, la Direction de l'aéroport et l'UFNASE, le 23 octobre

Lors de cette réunion, les représentants des Maires et la Direction de l'aéroport ont reconnu qu'il y avait bien une augmentation des vols de nuit et que les dérogations au protocole d'accord augmentaient d'année en année.

Pour la direction de l'aéroport et pour les maires il ne s'agit pas de violations du protocole d'accord puisque ces atterrissages ou décollages d'avions sont programmés dans les plages autorisées. Ils accusent du retard au-delà de la demi-heure de tolérance. Retards qui sont en grande partie dus aux aiguilleurs du ciel et au manque de créneaux de vols liés à la surcharge de trafic aérien en période estivale. L'aéroport et VOLOTEA ne seraient pas responsables de tout. Eux-mêmes souffriraient de ces dérèglements.

Pour sécuriser les acquis du Protocole, M. Bur, maire de Lingolsheim, a suggéré d'envisager la transformation du Protocole d'accord en un arrêté d'exploitation qui lui serait plus contraignant puisqu'il permettrait de sanctionner par des amendes financières les vols réalisés en périodes de fermeture nocturne. M. Koenig, maire d'Innenheim, tout en approuvant cette possibilité, a souhaité remettre à plus tard cette option qui nécessite d'être préalablement bien préparée pour espérer un résultat qui ne désavantagerait pas les riverains. L'UFNASE a fortement approuvé cette possibilité.

Mais nous avons fait remarquer que le protocole d'accord concernait l'heure « réelle » des vols et non pas l'heure « programmée », et qu'il prévoit déjà une ½ heure supplémentaire pour les retards. En accordant systématiquement des dérogations aux compagnies, celles-ci finiraient par abuser de cette largesse.

C'est dans ce climat serein que le directeur de l'aéroport nous a annoncé que dès à présent il n'accorderait plus de dérogation au staff et aux sponsors des équipes sportives. Ceci, espérons-le, pourrait être le signe d'une inversion de tendance.

L'instauration de cette commission de suivi a donc été validée. D'une fréquence annuelle, elle aura pour mission principale le suivi de l'accord sur les vols de nuit dont elle fera le bilan. La direction de l'aéroport s'est attribuée la rédaction d'un compte-rendu. Prochaine rencontre en 2019, ou à tout moment si nécessaire.

Nous avons bien conscience que cette commission n'empêchera pas les vols de nuit à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim mais elle permettra d'assurer une « veille » sur le respect du protocole d'accord sur les vols de nuit. Soyez assurés que l'UFNASE sera vigilante et saura se faire entendre en cas de dérive.

Si vous êtes gênés par un vol de nuit, par une trajectoire vous avez droit à des explications :

- Rendez-vous sur le site de l'aéroport : www.strasbourg.aeroport.fr, puis sur la page d'accueil « nous contacter »...
- Rendez-vous sur le site de l'UFNASE : www.ufnase.fr, rubrique se plaindre et téléchargez notre lettre type
- Adressez-nous vos questions : contact@ufnase.fr

Réunion annuelle de la CCE du 25 septembre 2018

La réunion annuelle de la Commission de l'Environnement de l'Aéroport s'est déroulée dans un climat apaisé, sous la Présidence de M. Yves Séguy, Secrétaire Général de la Préfecture. La Direction de l'aéroport a exposé :

- **Le bilan d'activités de l'aéroport** en 2017

Bilan positif : augmentation du nombre de 1,2 million de passagers et meilleur taux de remplissage.

- **Le rapport annuel 2017 sur l'environnement :**

L'UFNASE est intervenue pour déplorer une fois de plus l'augmentation d'année en année des vols de nuit et des infractions au Protocole d'accord, comme le révèlent les chiffres fournis par l'aéroport.

Malgré les nombreux vols en période de fermeture nocturne le directeur de l'aéroport affirme avoir respecté l'engagement sur l'interdiction des vols de nuit du fait qu'aucun atterrissage ni décollage n'a été « programmé » en dehors des horaires autorisés par le Protocole. Cette interprétation est irrecevable puisque le Protocole d'accord n'autorise qu'une demi-heure supplémentaire pour les retards éventuels.

Les autres actions inscrites dans la charte de l'environnement ont été globalement respectées par l'aéroport.

Reste cependant le point sur la pollution de la nappe phréatique par des hydrocarbures du temps de la présence de la Base Militaire. Malgré nos demandes répétées, nous n'avons toujours pas de réponse sur l'état actuel de cette pollution et sur les mesures qui sont mises en œuvre pour la résorber. M. Séguy nous a assuré avoir pris contact avec les ministères concernés et être en attente d'une réponse imminente.

- **Les projets de développement de l'aéroport**

Suite à la demande de l'UFNASE, la Direction de l'aéroport a présenté succinctement ses projets de développement.

- Pour 2019, est prévue la construction d'un nouveau Pavillon d'Honneur pour l'accueil des Personnalités.
- Parallèlement, la Direction de l'aéroport a pour objectif de développer l'aviation d'affaires en mettant à disposition de nouveaux hangars et espaces d'accueil pour les avions et les clients potentiels. L'objectif recherché est une augmentation de 10% du nombre de vols d'affaires qui est actuellement d'environ deux mille vols par an.
- A plus long terme, la Direction de l'aéroport veut développer, en plusieurs phases successives, son parc d'activités autour de l'aéroport appelé «Skyparc ».
 - La 1^{ère} phase située au nord de la zone aéroportuaire serait destinée à des activités de logistique.
 - La 2^{ème} phase concerne 3 autres petites zones de 1 ha situées au Nord-Est où est envisagée la réalisation d'une extension des parkings, une zone de bureaux et un développement d'installations photovoltaïques sur une ancienne zone militaire de stockage des carburants désaffectée
- Parallèlement, la Direction de l'Aéroport souhaite réaliser une Zone d'Aménagement Concertée au sud de l'aéroport qui rejoindrait la ZAC déjà existante du côté d'Entzheim.

Tous les terrains concernés étaient d'anciens terrains militaires. Ces sites ont été démilitarisés et « dépollués ».

Suite à nos actions et à notre manifestation du 10 septembre, des avancées ont été obtenues et nous espérons une rapide inflexion de la tendance et la décroissance des vols nocturnes. A défaut, nous n'excluons pas de demander l'adoption d'un arrêté d'exploitation ministériel plus contraignant pour l'aéroport.

Nous apprécions votre soutien, et nous réitérons nos remerciements pour votre présence lors de la manifestation. Présence utile et efficace, qui expose à nos interlocuteurs le véritable visage de l'UFNASE, celui de riverains vigilants et déterminés.

Bonnes fêtes de Noël et de fin d'année à Vous Tous.

Francis Rohmer

Président de l'UFNASE